

Cfdt:

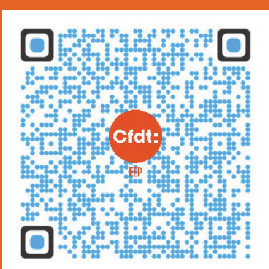
DROIT D'ALERTE

FEP

12 février 2016

Formation et
Enseignement
Privés

<https://fep.cfdt.fr>



S'abonner
à la newsletter du site
Fep

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

La Fep-CFDT, le *Spelc* et la CFTC alertent la ministre de l'Éducation nationale

La Fep-CFDT considère que l'application de la réforme sera intenable pour les personnels **si leurs conditions de travail s'aggravent**.

Les quatre conditions indispensables à la mise en œuvre de la *réforme du collège* ne sont toujours pas réunies à ce jour.

Une procédure de **«droit d'alerte»** auprès de la ministre de l'Éducation nationale a donc été lancée.

La CFDT va également intervenir !

Laurent BERGER, Secrétaire général de la CFDT, et les deux Secrétaires généraux de la *Fep* et du *Sgen* vont interpellier conjointement madame VALLAUD-BELKACEM.

La Fep-CFDT maintient ses exigences pour que les personnels puissent participer à la mise en œuvre de la *réforme du collège* dans de bonnes conditions :

- aucune perte sèche d'emplois,
- une formation et un accompagnement des équipes,
- pas d'aggravation des conditions de travail,
- une participation et une implication des équipes à la mise en œuvre de la réforme.

***Devrons-nous nous mobiliser
pour être entendus ?***